



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Publié le 17/11/2022

SLOX

ID : 081-218102572-20221114-2022DEL60-DE

Date de la convocation
8 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare, sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 22/60

Membres présents :

M. DONNEZ, M. BUONGIORNO, Mme LASSERRE, M. CAYRE, Mme PAWLACZYK, M. CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, M. SOULAGES, Mme GHODBANE, M. BENEZECH, M. DEMAZURE, M. GALINIE, Mmes TEULIER, DELPOUX, COUVREUR, RAINESON, GAVALDA, FARIZON, VABRE, COUPLLET, Mrs MASSON, MARTY.

Membres excusés :

M. JALBY donne pouvoir à M. DONNEZ
M. SALOMON donne pouvoir à M. BUONGIORNO
M. SIRVEN donne pouvoir à M. MASSON

Membres absents :

Mrs TAUZIN, MARIE, Mmes MILIN, BETTINI.

Secrétaire : Mme GHODBANE

Objet de la délibération

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la ville de Saint-Juéry a décidé la création d'un système de vidéoprotection aujourd'hui opérationnel dans le cadre d'un déploiement qui se veut progressif.

**DÉSIGNATION DE
REPRÉSENTANTS DU
CONSEIL MUNICIPAL
AU SEIN DU COMITÉ
ETHIQUE POUR LA
VIDÉOPROTECTION**

Par délibération en date du 4 juillet 2022, le conseil municipal a adopté une charte d'éthique et décidé d'instituer un Comité d'éthique, instance indépendante, chargée de veiller au respect des libertés individuelles telles que précisées dans la charte d'éthique.

Le comité d'éthique est composé de 11 membres :

- Président : Maire de Saint-Juéry (1)
- 2 représentants du conseil municipal (2)
- 1 représentant de chaque conseil de quartier (4)
- 2 représentants du conseil des aînés (2)
- 1 représentant de l'association de commerçants (1)
- 1 représentant, personnalité qualifiée, désigné par le Maire. (1)

Conformément à cette composition, il est proposé de désigner Madame Martine LASSERRE et Monsieur Didier BUONGIORNO afin de représenter la commune dans cette instance.

Adopté à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,
Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR DELIBERE

- DESIGNER Madame Martine LASSERRE et Monsieur Didier BUONGIORNO comme représentants du conseil municipal au comité d'éthique pour la vidéoprotection.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 16 novembre 2022
David DONNEZ,
Maire,

